

Le syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Depuis 1994, le Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches participe par ses activités à la protection et à la mise en valeur d'un espace naturel sensible, localisé à moins de 15 km du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Cet espace naturel, disposé en forme de « Y » et d'une superficie de 140 hectares, s'étend sur les trois communes de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly et d'Ecully.

L'action de la collectivité porte plus particulièrement sur la maîtrise du cycle de l'eau (restauration des berges des ruisseaux), la protection de la nature (actions de sauvegarde des batraciens) et l'éducation à l'environnement (sorties nature).

Pour toutes informations

Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Mairie de Dardilly - 1, Place Bayère
F- 69574 DARDILLY Cédex

Tél. : 04 78 66 14 50

Fax : 04 78 47 58 76

<http://www.vallonsdesserres.fr>
contact@vallonsdesserres.fr

En train Depuis Lyon, prendre la ligne de chemin de fer « Lyon - Paray le Monial ». Arrêt « Dardilly - Les Mouilles ».

En bus Depuis Lyon, prendre la ligne n° 3. Arrêt « Bois de Dardilly ». Au bout du chemin de l'Orée du Bois, suivre le fléchage « GARE DES MOUILLES ».

En voiture Depuis Lyon, prendre l'autoroute A6, direction « Paris ». Sortie « Ecully - Le Perollier ». Au rond-point, partir à droite puis aller toujours tout droit sur quelques kilomètres. Passer ensuite la voie de chemin de fer et, au second rond-point, tourner à gauche vers Ecully. Prendre encore à droite tout de suite après le pont de chemin de fer.

La nature est fragile et demande à chacun le respect de quelques règles pour demeurer accessible à tous.

1° - Respectez et comprenez la nature.

- Ne laissez aucun détritius ;
- N'allumez pas de feu ;
- Suivez scrupuleusement les sentiers ;
- Prenez le temps d'écouter la nature ;
- N'effrayez pas les animaux rencontrés

2° - Respectez le travail des agriculteurs.

- Tenez vos chiens en laisse ;
- Ne piétinez pas les parcelles cultivées ;
- Ne pénétrez jamais dans les prés clôturés et les vergers sans y être autorisé ;
- Ne cueillez pas les fruits sur les arbres.

Itinéraire

Départ : Gare des Mouilles (Dardilly)

Aller :

Direction « Les Flachères », en passant par « Le Coulu » et « Cinq Chemins ».

Retour :

Depuis « Les Flachères », partir vers « Gare des Mouilles » en suivant successivement les directions « Fond-Jacou », « Jansavon » et « Bois de Serres ».

Circuit du val de Serres

Alternant entre fonds de vallons humides et coteaux urbanisés, ce circuit offre une agréable alternative au sentier thématique du bois de Serres, qu'il contourne par l'est et le sud.



*Le chemin de Jansavon
(commune d'Ecully)*

Distance : 8,5 km
Durée : 2h30
Difficulté : Bons marcheurs

GRAND LYON communauté urbaine
RHÔNE LE DÉPARTEMENT



Syndicat Intercommunal des
Vallons de Serres et des Planches



Oratoire de Chantemerle

Maison natale du curé d'Ars'

Vieux puit

Les Mouilles

Gare des Mouilles

Bois de Serres

La Thuillière

Jansavon

Fond - Jacou

Le Coulu

Cinq Chemins

Les Flachères

Sentier thématique